

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Georges ALBESSARD
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Guillaume POINAT
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 7

Lancement d'une procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion de domaine public sis Crouzit Haut

Madame le Maire expose que la commune a été sollicitée en vue de l'acquisition d'une portion de domaine public riveraine de la propriété de Madame Murièle MARY MORALES sise impasse Rolande Mary à Crouzit Haut.

Considérant que cette cession concernerait une portion d'environ 255 m² constituée d'une portion d'un chemin qui dessert les parcelles dont elle est propriétaire (parcelles cadastrées section F n° 58, 59, 60 et 61).

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral annexé à la présente,
Vu les avis de France Domaine en date du 16 juin 2025,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

PREND ACTE de la demande établie par Madame Murièle MARY MORALES sise impasse Rolande Mary à Crouzit Haut et relative à l'acquisition d'une portion de domaine public, à savoir une portion d'un chemin d'une superficie d'environ 255 m².

FIXE le prix de gré à gré à 4500 €, les frais de géomètre et de Notaire étant à la charge des acquéreurs.

DECIDE de lancer la procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion de domaine public en vue de son aliénation.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 décembre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



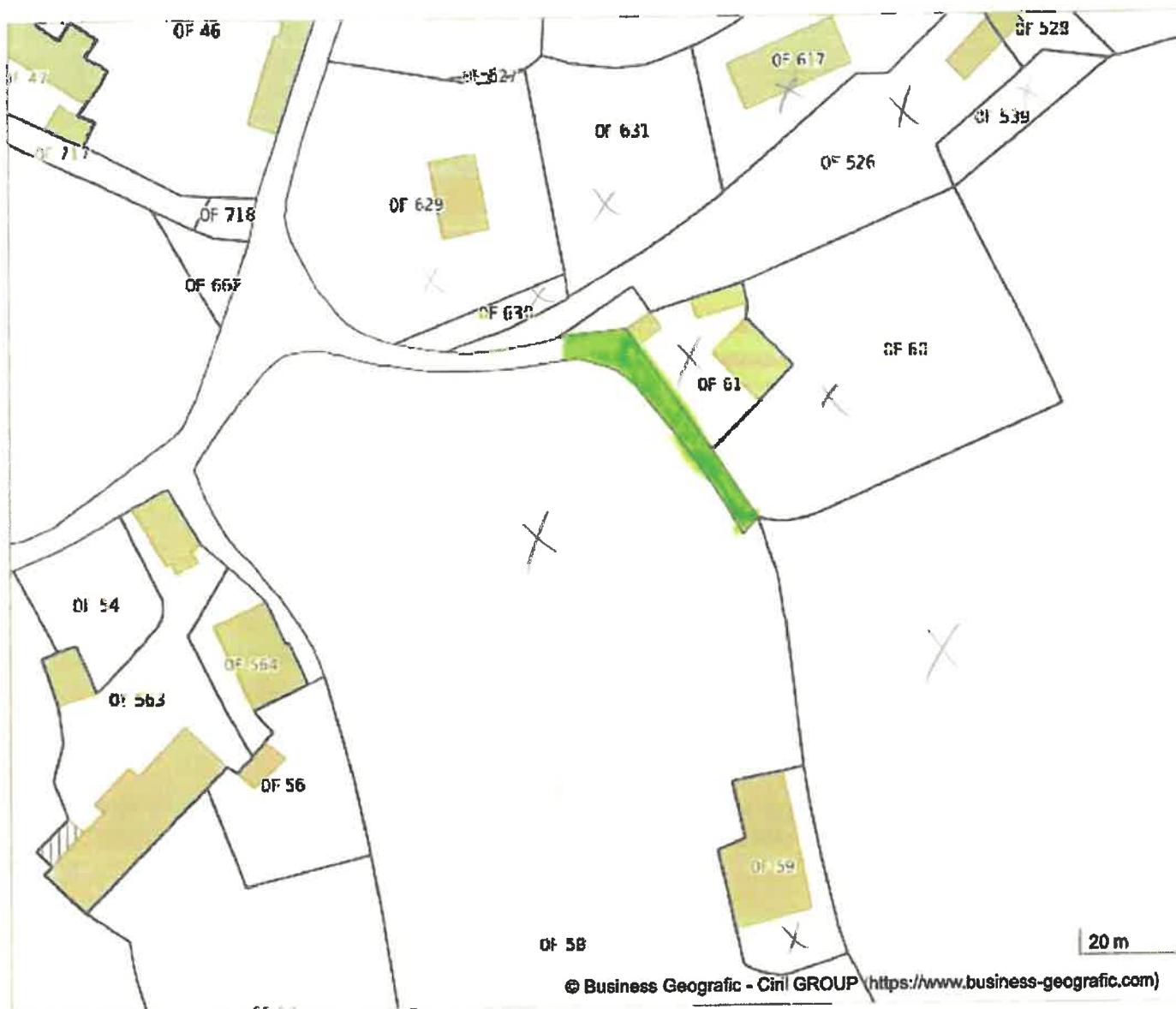
La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : 10 DEC. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

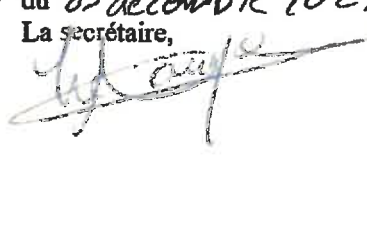
Cadastre



NOTES

PORTION DU DOMAINE PUBLIC A ACQUERIR : [REDACTED]

Vu pour être annexé à la délibération
n° 2025-12-03/7 du 03 décembre 2025
Le Maire, La secrétaire,





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

Le 16/06/2025

**Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme**

Pôle d'évaluation domaniale

**2, rue Gilbert Morel
63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1**

**Le Directeur départemental des Finances
Publiques du Puy-de-Dôme**

à

**Mél.: ddip63.pole-
evaluation@dgfp.finances.gouv.fr**

POUR NOUS JOINDRE

**Madame le Maire
Place George Pompidou
15200 MAURIAC**

**Affaire suivie par : Stéphanie GINET
Courriel : stephanie.ginet@dgfp.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 12 84 88 27**

**Réf. DS : 24320508
Réf. OSE : 2025-15120-38182**

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'une portion de domaine public

Le 20/05/2025, vous avez saisi le Pôle d'Évaluation Domaniale, pour une demande d'avis concernant une portion de domaine public, situé impasse Rolande Mary à Mauriac, d'une superficie d'environ 255 m².

La valeur vénale de ce bien est estimée à 2 550 € (HT) avec une marge d'appréciation de 10 %.
Le présent avis est valable 12 mois.

**Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,**

**Stéphanie GINET
Inspectrice des Finances publiques**

VILLE DE MAURIAC

ARRETE DU MAIRE

Arrêté N° 2026 - 80

Objet : Portant ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement et à la désaffectation d'une portion de domaine public située Impasse Rolande Mary à Crouzit-Haut, en vue de son aliénation.

Le Maire de MAURIAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière,
Vu la loi N° 92-1283 du 11 Décembre 1992 relative à la partie législative du livre 1^{er} du Code Rural et notamment son article L 161-10,
Vu le décret N° 89-631 du 4 Septembre 2001 relatif au Code de la Voirie Routière (Titre IV),
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 décembre 2025 décidant de lancer l'enquête publique préalable au déclassement et à la désaffectation à usage du public d'une portion de domaine public située Impasse Rolande Mary à Crouzit-Haut en vue de son aliénation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Selon les dispositions du décret n° 89-631 du 4 Septembre 1989, l'enquête publique préalable au déclassement et à la désaffectation à usage du public d'une portion de domaine public d'une superficie d'environ 255 m² située Impasse Rolande Mary à Crouzit-Haut, riveraine des parcelles cadastrées section F N° 58, 59, 60 et 61 est ouverte en Mairie de Mauriac.

A cet effet, le dossier relatif à l'enquête publique sera déposé à la mairie pendant quinze jours du **jeudi 26 mars au vendredi 10 avril 2026 inclus**, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site internet www.mauriac.fr de la commune.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Marie BORDES, Directeur CPIE de Haute Auvergne en retraite, domicilié 30, rue du Languedoc à AURILLAC est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3 : Pendant la durée de l'enquête, les habitants et les intéressés peuvent consigner leurs déclarations sur un registre ouvert à cet effet, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ainsi que par courrier électronique à l'adresse : urbanime@mauriac.fr. Ils pourront rencontrer à la Mairie de Mauriac, Monsieur le Commissaire-Enquêteur : le **Jeudi 26 mars, le lundi 30 mars et le vendredi 10 avril 2026 de 13h30 à 17h00**.

ARTICLE 4 : A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 5 : Le dossier de l'enquête et l'avis de Monsieur le Commissaire-Enquêteur seront soumis au Conseil Municipal qui, par délibération, prononcera le déclassement et la désaffectation à usage du public de ladite portion en vue de son aliénation. Au cas où il passerait outre aux déclarations formulées et aux conclusions défavorables de Monsieur le Commissaire Enquêteur, cette délibération devra être motivée.

ARTICLE 6 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté sera publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé. Une ampliation de l'arrêté sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.

Fait à MAURIAC, le 06 Mars 2026

Le Maire,
Edwige ZANCHI

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 015-211501200-20260306-ARR2026_80-AR



VILLE DE MAURIAC

Hôtel de Ville

20 Place Georges Pompidou - BP 59

04 71 68 01 85

population@mauriac.fr - www.mauriac.fr

COMMUNE DE MAURIAC, Cantal

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2025 la Commune de Mauriac a décidé de lancer l'enquête publique préalable au déclassement et à la désaffectation d'une portion du domaine public située Impasse Rolande Mary à Crouzit-Haut.

Par courrier en date du 27 juin 2025 adressé à Mme le Maire, Madame Murièle MARY MORALES s'est portée acquéreur de cette portion de domaine public riveraine de sa propriété située au 3 et 5 Impasse Rolande MARY à Crouzit-Haut, cadastrée section F n°58, n° 59, n° 60 et n°61.

Après visite sur les lieux, il apparaît que cette portion de domaine public d'une surface d'environ 255 m², dessert uniquement sa propriété avec un intérêt particulier de faire cesser le passage trop fréquent de véhicules ou de piétons s'engageant dans l'impasse jusque dans sa propriété.

Département :
CANTAL

Commune :
MAURIAC

Section : F
Feuille : 000 F 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/05/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

 MORALES

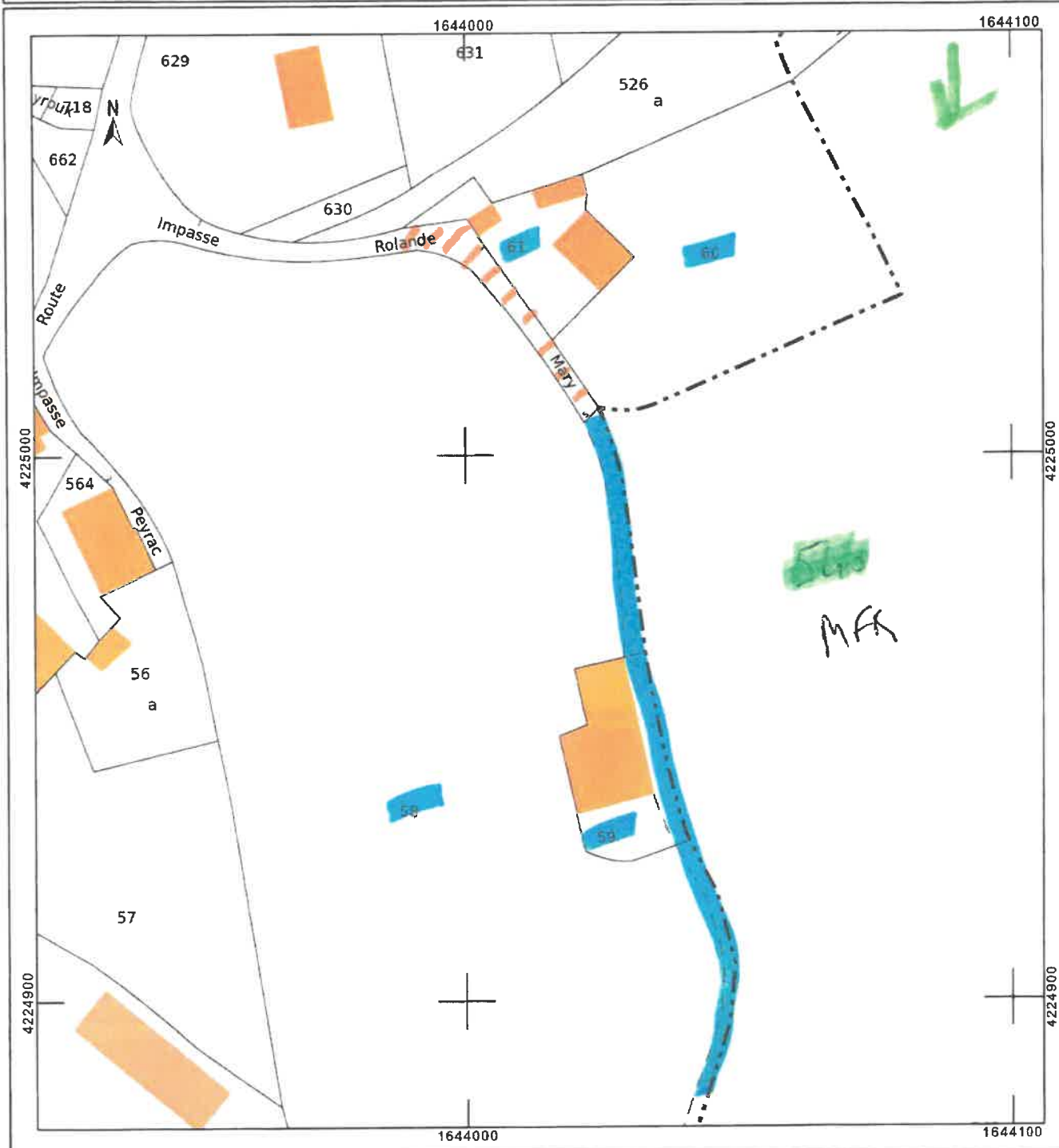
 MFK

 Portion du DP
à acquérir

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
S.D.I.F. CANTAL
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 89 - fax
sdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

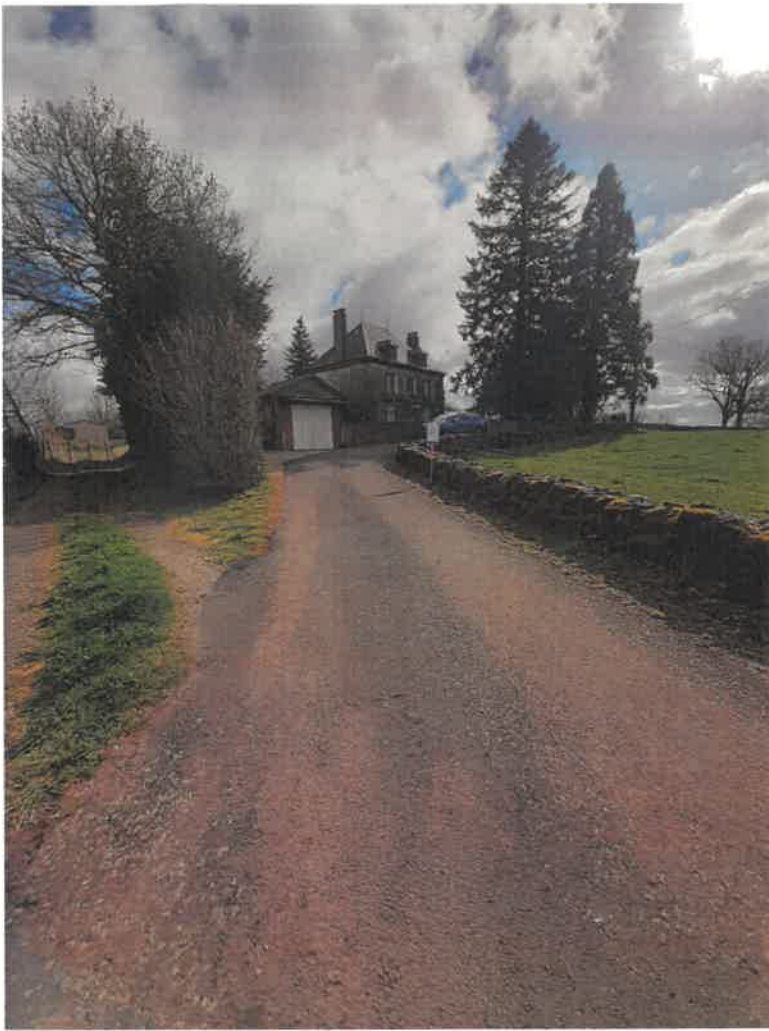
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



0 10 20 m





3



Dossier N° : 24320508
Démarche : Consultation du Domaine (version de mai 2020)
Organisme : Direction générale des Finances Publiques
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 20 mai 25 15:33

Identité du demandeur

Email : urbanisme@mauriac.fr
SIRET : 21150120000011
SIRET du siège social : 21150120000011
Dénomination : MAIRIE - MAURIAC
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 84.11Z
Date de création : 1 mars 1983
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 50 à 99 salariés
Code effectif : 21
Adresse : COMMUNE DE MAURIAC

PLACE GEORGES POMPIDOU

15200 MAURIAC
FRANCE

Formulaire

Sélectionner le pôle d'évaluation domaniale compétent en fonction de la situation géographique du bien (les départements de compétence des pôles pluridépartementaux sont précisés entre parenthèses) :

63 - PED de Clermont-Ferrand (63 - 03 - 15)

Pour des précisions sur les cas où la DNID doit être sélectionnée dans la liste ci-dessus, cliquer sur le lien :

<https://immobilier-etat.gouv.fr/noticeDS#competence>

Les modes opératoires sont disponibles en cliquant sur l'URL ci-dessous

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/fe50ca9e6b43490fa615/>

Liste des contacts (exclusivement pour les questions "métier" liées à la consultation du Domaine préalablement à l'envoi du formulaire)

<https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/9696a5c3e60e44409379/>

1. Coordonnées de la personne à contacter

Nom, Prénom de la personne à contacter y compris pour une visite sur place

BUDAIN Franck

Fonctions

Directeur Général des Services

Catégorie du demandeur

Collectivité territoriale, groupement et EPL

Numéro de téléphone

04 71 68 01 85

Adresse courriel

urbanisme@mauriac.fr

En cas d'action pour le compte d'un tiers, nom du mandant :

Non communiqué

En cas d'action pour le compte d'un tiers, joindre obligatoirement le mandat :

Demande effectuée dans le cadre de la relation de confiance

Non communiqué

2. Description de l'opération envisagée (voir notice) :

Nature de l'opération

Cession

Si acquisition par exercice du droit de préemption, joindre la DIA

Motif et contexte de l'opération, modalités particulières

cession d'une portion du domaine public à un propriétaire riverain

Opération d'ensemble

Oui

Calendrier prévisionnel

3ème Trimestre 2025

Des négociations sur le prix ont-elles été engagées ?

Non

Si oui, indiquer le prix négocié ou demandé :

Non communiqué

Joindre obligatoirement le ou les justificatifs :

3. Identification, description du ou des biens (voir notice) :

Demande d'évaluation justifiant l'utilisation d'un tableur

Pour les seules demandes d'évaluation portant sur plus de 3 biens distincts, vous pouvez utiliser l'un des formats de tableur ci-dessous (les situations justifiant l'utilisation du tableur sont précisés dans la notice).

De manière générale, il est fortement recommandé, pour faciliter et accélérer le traitement de votre dossier, de compléter un formulaire par bien à évaluer.

Tableur Excel ou OpenOffice : <https://www.portail-immo.gouv.fr/documentations/d/e16abf079b2c4cb3a88a/>

Ne peut pas omettre de joindre en fin de formulaire les pièces justificatives pour les biens décrits dans le tableur.

Adresse précise du bien à évaluer :

Impasse Rolande Mary 15200 Mauriac

Code INSEE :

15120

Code Postal :

15200

Département :

15 – Cantal

Complément d'adresse

Lieu dit : Crouzit-Haut

Parcelles cadastrales

domaine public

Numéro(s) de lot(s)

Non communiqué

Département et commune du bien à évaluer

15 / 15120 - Mauriac

Nature du bien

Autre

Si autre, précisez

voie communale

Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens..)

partie d'une voie communale goudronnée par moitié et en pierres cassées pour l'autre moitié

Le bien a-t-il déjà été évalué par le service du Domaine ?

Non

Si ce bien a déjà été évalué par le service du Domaine, joindre l'avis d'évaluation

Le bien a-t-il été évalué par un expert privé ?

Non

Si oui, joindre l'expertise

4. Situation juridique du bien (voir notice) :

Identité des propriétaires du bien :

Commune de MAURIAC (15200)

Situation locative du bien :

Libre

Si le bien est loué, joindre le bail en vigueur

5. Urbanisme (voir notice) :

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Oui

Zonage PLU

U

Préciser le zonage (UA, UB...) :

Ubzp*

Joindre le PLU

Si le PLU est dématérialisé, indiquer l'adresse URL du PLU en lieu et place de la pièce jointe :

Non communiqué

Situation Particulière

Non communiqué

Date de référence

30 novembre 2009

Servitudes administratives ou de droit privé :

Site Patrimonial Remarquable

Insérer les justificatifs

Réseaux et voiries :

Non communiqué

Insérer les justificatifs

6. Précisions complémentaires

Précisions complémentaires :

Non communiqué

Référence interne de votre demande

Non communiqué

7. Autres documents joints à la demande : (photos et autres documents utiles à la réalisation de l'évaluation cf. notice)

Justificatif 1

- SKM_C360i25050710460.pdf

Justificatif 2

- SKM_C360i25050709170.pdf

Justificatif 3

- SKM_C360i25050709161.pdf

Justificatif 4

- SKM_C360i25050709160.pdf

Justificatif 5

Justificatif 6

Justificatif 7

Justificatif 8

Justificatif 9

Justificatif 10

Signataire

Nom du signataire :

BUDAIN Franck

Qualité du signataire

Directeur Général des Services

Messagerie

Email automatique, 20 mai 25 15:33

[Votre dossier demarches-simplifiees.fr n° 2021/15120 - Mauriac/24320508 a bien été reçu] Bonjour, Nous vous confirmons la bonne réception de votre demande d'évaluation (dossier n° 2021/15120 - Mauriac/24320508, votre référence interne). Cet accusé de réception vaut preuve de dépôt. Si votre dossier est complet, vous recevrez très prochainement un accusé de réception vous informant de son passage en instruction. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages que nous vous ferons parvenir à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/24320508> . Cordialement, Le pôle d'évaluation domaniale